

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving Public Works and Government
Services Canada/Réception des
soumissions\Travaux publics et Services
gouvernementaux Canada
See herein for bid submission
instructions/
Voir la présente pour les
instructions sur la presentation
d→une soumission
NA
Alberta

REQUEST FOR PROPOSAL DEMANDE DE PROPOSITION

Proposal To: Public Works and Government Services Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Proposition aux: Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Public Works and Government Services / Travaux publics et services gouvernementaux
Canada Place/Place du Canada
Suite 1000
10th Floor/10e étage
9700 Jasper Ave/9700 ave Jasper
Edmonton
Alberta
T5J 4C3

Title - Sujet		
Tunable Laser		
Solicitation No N° de l'invitation	Date	
31970-207861/A	2020-10	-26
Client Reference No N° de référence du client 31970-207861	•	
GETS Reference No N° de référence de SEAG PW-\$EDM-206-11920		
File No N° de dossier CCC No./N° CCC - FMS EDM-0-43099 (206)	S No./N° V	ME
Solicitation Closes - L'invitation pre	nd fin	Time Zone Fuseau horaire
at - à 02:00 PM on - le 2020-11-13		Mountain Standard Time MST
F.O.B F.A.B.		
Plant-Usine: Destination: 🗸 Other-Autre:		
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Brent Peters		yer ld - ld de l'acheteur m206
Telephone No N° de téléphone	FAX No.	- N° de FAX
(780) 235-8279 ()	(780) 497-3510	
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: NATIONAL RESEARCH COUNCIL CANADA 11421 SASKATCHEWAN DRIVE EDMONTON Alberta T6G2M9 Canada		

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
See Herein	
Vendor/Firm Name and Address	•
Raison sociale et adresse du fournisseu	r/de l'entrepreneur
Telephone No N° de téléphone	
Facsimile No N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to si	ign on behalf of Vendor/Firm
(type or print)	
Nom et titre de la personne autorisée à s de l'entrepreneur (taper ou écrire en cara	
de l'entrepreneur (taper ou ecrire en cara	acteres a imprimerie)
Signature	Date



File No. - N° du dossier EDM-0-43099

DEMANDE DE PROPOSITION (DDP) LASER ACCORDABLE CONSEIL NATIONAL DE RECHERCHES CANADA, EDMONTON (ALBERTA)

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE	1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	2
1.1	BESOIN	
1.2 1.3	COMPTE RENDU	
	2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES	
	INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	
2.1 2.2	PRÉSENTATION DES SOUMISSIONS	
2.3	DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS — EN PÉRIODE DE SOUMISSION	
2.4	LOIS APPLICABLES	
2.5	PROCESSUS DE CONTESTATION DES OFFRES ET MÉCANISMES DE RECOURS	
	3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	
3.1	INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	
PARTIE	E 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	5
4.1	PROCÉDURES D'ÉVALUATION	
4.2	MÉTHODE DE SÉLECTION	
PARTIE	5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	5
5.1	ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC LA SOUMISSION	
5.2	ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRE	
PARTIE	6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	6
6.1	EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	6
6.2	BESOIN	
6.3 6.4	CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	
6.5	RESPONSABLES	
6.6	PAIEMENT	
6.7 6.8	INSTRUCTIONS RELATIVES À LA FACTURATION	
6.9	LOIS APPLICABLES	
6.10	ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS	
6.11 6.12	CLAUSES DU GUIDE DES CCUA	
	E A	
	DIN	
ANNEX	EB	12
BASE	D'ÉVALUATION/DE PAIEMENT	12
ANNEX	E C DE LA PARTIE 3 DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS	15
INISTI	RUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIOLIE	15

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier EDM-0-43099

Id de l'acheteur - Buyer ID
EDM206
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Besoin

Le besoin est décrit en détail à l'article 6.2 des clauses du contrat éventuel.

1.2 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

1.3 Service Connexion postel

Cette demande de soumissions permet aux soumissionnaires d'utiliser le service Connexion postel offert par la Société canadienne des postes pour la transmission électronique de leur soumission. Les soumissionnaires doivent consulter la partie 2, Instructions à l'intention des soumissionnaires, et la partie 3, Instructions pour la préparation des soumissions, de la demande de soumissions, pour obtenir de plus amples renseignements.

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document <u>2003</u> (20120-05-28)), Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document <u>2003</u>, Instructions uniformisées – biens ou services – besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : 60 jours Insérer : 120 jours

2.2 Présentation des soumissions

Unité de réception des soumissions de la région de l'Ouest de TPSGC

Seules les soumissions transmises à l'aide du service Connexion postel seront acceptées. Le soumissionnaire doit envoyer un courriel pour demander d'ouvrir une conversation Connexion postel à l'adresse suivante :

ROReceptionSoumissions.WRBidReceiving@tpsgc-pwgsc.gc.ca

Connexion postel.

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier EDM-0-43099

Id de l'acheteur - Buyer ID
EDM206
N° CCC / CCC No. / N° VME - FMS

Remarque: Les soumissions ne seront pas acceptées si elles sont envoyées directement à cette adresse de courriel. Cette adresse de courriel doit être utilisée pour ouvrir une conversation Connexion postel, tel qu'indiqué dans les instructions uniformisées 2003 ou pour envoyer des soumissions au moyen d'un message Connexion postel si le soumissionnaire utilise sa propre licence d'utilisateur du service

Il incombe au soumissionnaire de s'assurer que la demande d'ouverture de conversation Connexion postel est envoyée à l'adresse électronique ci-dessus au moins six jours avant la date de clôture de la demande de soumissions.

Les soumissions transmises par télécopieur ou sur papier à l'intention de TPSGC ne seront pas acceptées.

2.3 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins 5 jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

2.4 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur en Alberta, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

2.5 Processus de contestation des offres et mécanismes de recours

- (a) Les fournisseurs potentiels ont accès à plusieurs mécanismes pour contester des aspects du processus d'approvisionnement jusqu'à l'attribution du marché, inclusivement.
- (b) Le Canada invite les fournisseurs à porter d'abord leurs préoccupations à l'attention de l'autorité contractante. Le site Web du Canada Achats et ventes, sous le titre « Processus de contestation des soumissions et mécanismes de recours », fournit de l'information sur les organismes de traitement des plaintes possibles, notamment :
 - Bureau de l'ombudsman de l'approvisionnement (BOA)
 - Tribunal canadien du commerce extérieur (TCCE)

Id de l'acheteur - Buyer ID $EDM206 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

(c) Les fournisseurs devraient savoir que des **délais stricts** sont fixés pour le dépôt des plaintes et qu'ils varient en fonction de l'organisation concernée. Les fournisseurs devraient donc agir rapidement s'ils souhaitent contester un aspect du processus d'approvisionnement.

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

Le soumissionnaire doit envoyer sa soumission par voie électronique conformément à l'article 08 des instructions uniformisées 2003. Le système Connexion postel a une limite de 1 Go par message individuel affiché et une limite de 20 Go par conversation.

La soumission doit être présentée en sections distinctes comme suit :

Section I : Soumission technique Section II : Soumission financière

Section III: Attestations

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Les soumissions transmises par télécopieur ou sur papier ne seront pas acceptées.

Section I: Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Section II: Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la Base d'évaluation / de paiement l'annexe B.

3.1.1 Paiement électronique de factures – soumission

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter l'annexe C Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés.

Si l'annexe C Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

3.1.2 Fluctuation du taux de change

C3011T (2013-11-06), Fluctuation du taux de change

Section III: Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations et renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

Id de l'acheteur - Buyer ID
EDM206
N° CCC / CCC No. / N° VME - FMS

File No. - N° du dossier EDM-0-43099

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

4.1.1 Évaluation technique

4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

Le non-respect de l'un des critères obligatoires suivants à la clôture de la demande de soumissions rendra votre soumission non conforme et ne sera plus prise en considération.

- a) Respect des termes et conditions contenus dans ce document.
- b) Fourniture de prix fermes pour toute des articles spécifiés à l'Annexe B.

4.1.2 Évaluation financière

Clause du Guide des CCUA A0220T (2014-06-26), Évaluation du prix - soumission

4.2 Méthode de sélection

Clause du Guide des CCUA A0069T (2007-05-25), Méthode de sélection

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fausse, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manguement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction

Conformément aux dispositions relatives à l'intégrité des instructions uniformisées, tous les soumissionnaires doivent présenter avec leur soumission, **s'il y a lieu**, le formulaire de déclaration d'intégrité disponible sur le site Web <u>Intégrité – Formulaire de déclaration</u> (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html), afin que leur soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

File No. - N° du dossier EDM-0-43099

Id de l'acheteur - Buyer ID
EDM206
N° CCC / CCC No. / N° VME - FMS

5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à l'article intitulé Renseignements à fournir lors d'une soumission, de la passation d'un contrat ou de la conclusion d'un accord immobilier de la <u>Politique d'inadmissibilité et de suspension</u> (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html), le soumissionnaire doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web <u>d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) – Travail (https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4).</u>

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment de l'attribution du contrat.

PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

6.1 Exigences relatives à la sécurité

6.1.1 Le contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

6.2 Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits à l'annexe A, Besoin.

6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.3.1 Conditions générales

N° de l'invitation - Solicitation No. 31970-207861/A N° de réf. du client - Client Ref. No. 319270-207861

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier EDM-0-43099

Id de l'acheteur - Buyer ID EDM206 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

2010A (2020-05-28), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

6.4 Durée du contrat

Période du contrat 6.4.1

La période du contrat est à partir de la date d'attribution du contrat jusqu'à l'acceptation finale de tous les produits livrables, y compris la période de garantie, la date la plus tardive étant retenue.

Date de livraison 6.4.2

La date de livraison obligatoire est le 2021-01-15 ou avant.

6.5 Responsables

6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Brent Peters Spécialiste de l'approvisionnement Travaux publics et Services gouvernementaux Canada Direction générale des approvisionnements, Région de l'Ouest Place du Canada, 10^è étage 1000-9700 avenue Jasper Edmonton, AB T5J 4C3

Téléphone: 780-235-8279 Télécopieur: 780-497-3510

Courriel: Brent.Peters@tpsqc-pwqsc.qc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

6.5.2 Responsable technique

Le responsable technique pour le contrat est : (sera inséré lors de l'attribution du contrat)

Le responsable technique représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le responsable technique; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification de contrat émise par l'autorité contractante.

6.5.3	Représentant de l'entrepreneur	(devrait être complété par le soumissionnaire)
Nom :		
Titre :		
Organi	sation :	
Adress	se:	

 \mbox{N}° de l'invitation - Solicitation No. $31970\mbox{-}207861/A$ \mbox{N}° de réf. du client - Client Ref. No. $319270\mbox{-}207861$

N° de la modif - Amd. No.

EDM-0-43099

File No. - N° du dossier

Id de l'acheteur - Buyer ID $EDM206 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

6.6 Paiement

6.6.1 Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé des prix unitaires fermes précisé dans l'annexe B, selon un montant total de ______\$. (à compléter à l'attribution du contrat) Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

6.6.2 Clauses du Guide des CCUA

H1000C (2008-05-12), Paiement unique

6.6.3 Paiement électronique de factures - contrat

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- a. Carte d'achat Visa;
- b. Carte d'achat MasterCard;
- c. Dépôt direct (national et international) :
- d. Échange de données informatisées (EDI);
- e. Virement télégraphique (international seulement).

6.6.4 Inspection et acceptation

Le responsable technique sera le responsable des inspections. Tous les rapports, biens livrables, documents, biens et services fournis en vertu du contrat seront assujettis à l'inspection du responsable des inspections ou de son représentant. Si des rapports, documents, biens ou services ne sont pas conformes aux exigences de l'énoncé des travaux et ne sont pas satisfaisants selon le responsable des inspections, ce dernier aura le droit de les rejeter ou d'en demander la correction, aux frais de l'entrepreneur uniquement, avant de recommander le paiement.

6.7 Instructions relatives à la facturation

- L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.
- 2. Les factures doivent être distribuées comme suit :
 - a. L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.
 - Un (1) exemplaire doit être envoyé à l'autorité contractante identifiée sous l'article intitulé
 Responsables " du contrat.

N° de l'invitation - Solicitation No. 31970-207861/A N° de réf. du client - Client Ref. No. 319270-207861

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier EDM-0-43099

Id de l'acheteur - Buyer ID EDM206 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

6.8 Attestations et renseignements supplémentaires

6.8.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat, ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions du contrat et leur non-respect constituera un manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat.

6.9	Lois applicables
parties	trat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur, et les relations entre les seront déterminées par ces lois. (<i>à remplir par le soumissionnaire uniquement si elle de une juridiction canadienne autre que l'Alberta</i>)
6.10	Ordre de priorité des documents
	d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui ît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite
a) b)	les articles de la convention; les conditions générales 2010A (2020-05-28), Conditions générales : biens (complexité moyenne);
c) d) e)	Annexe A, Besoin; Annexe B, Base de Paiement/l'Évaluation; la soumission de l'entrepreneur en date du, clarifiée le (s'il y a lieu), ou modifiée le (s'il y a lieu).
6.11	Clauses du Guide des CCUA

B7500C (2006-06-16), Marchandises excédentaires G1005C (2016-01-28), Assurance - aucune exigence particulière

6.12 Règlement des différends

- (a) Les parties conviennent de maintenir une communication ouverte et honnête concernant les travaux pendant toute la durée de l'exécution du marché et après.
- Les parties conviennent de se consulter et de collaborer dans l'exécution du marché, d'informer (b) rapidement toute autre partie des problèmes ou des différends qui peuvent survenir et de tenter de les résoudre.
- (c) Si les parties n'arrivent pas à résoudre un différend au moyen de la consultation et de la collaboration, les parties conviennent de consulter un tiers neutre offrant des services de règlement extrajudiciaire des différends pour tenter de régler le problème.
- Vous trouverez des choix de services de règlement extrajudiciaire des différends sur le site Web (d) Achats et ventes du Canada sous le titre « Règlement des différends ».

N° de la modif - Amd. No. File No. - N° du dossier

EDM-0-43099

Id de l'acheteur - Buyer ID $EDM206 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

ANNEXE A BESOIN

1.0 Contexte

Le Centre de recherche en nanotechnologie du Conseil national de recherches du Canada (CNRC) a besoin d'un (1) laser accordable à livrer à Edmonton, en Alberta. L'installation et la configuration par un entrepreneur ne sont pas requises. Le laser sera utilisé pour soutenir des projets de recherche internes.

Tous les produits livrables doivent être reçus au plus tard le 15 janvier 2021.

2.0 Spécifications techniques minimales obligatoires

N° de spéc.	Description
2.1	Plage de réglage de la longueur d'onde : 1 500 à 1 630 nm
2.2	Résolution de réglage de la longueur d'onde : 0,1 pm
2.3	Précision absolue de la longueur d'onde : ±20 pm
2.4	Répétabilité de la longueur d'onde (typ.) : ±5 pm
2.5	Stabilité de la longueur d'onde (typ.) : <=±5 pm
2.6	Vitesse de balayage : 1 à 100 nm/s
2.7	Puissance de sortie, crête/plage complète : ≥ 13 dBm / ≥ 10 dBm
2.8	Répétabilité/stabilité de la puissance : ±0,05 dB / ±0,01 dB
2.9	Planéité de la puissance par rapport à la longueur d'onde : ±0,25 dB
2.10	Bruit d'intensité relative (RIN) : -145 (1 MHz-3 GHz) dB/Hz
2.11	Cohérence de la largeur de raie Marche/Arrêt : 400 kHz / 100 MHz
2.12	Rapport de suppression du mode latéral : ≥ 45 dB
2.13	Rapport d'émission spontanée du signal à la source totale : ≥ 70 dB
2.14	Rapport d'émission spontanée du signal à la source : ≥ 90 dB / 0,1 nm
2.15	Connecteur de sortie optique : FC / APC
2.16	Fibre optique : Fibre à maintien de polarisation
2.17	Communication : GP-IB (IEEE 488.2), USB, RS-232C
2.18	Modulation basse fréquence : CC à 400 kHz
2.19	Modulation RF : 2 à 100 MHz

N° de l'invitation - Solicitation No. 31970-207861/A N° de réf. du client - Client Ref. No. 319270-207861

N° de la modif - Amd. No. File No. - N° du dossier

EDM-0-43099

EDM206

 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$ CCC / CCC No./ $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$ VME - FMS

Id de l'acheteur - Buyer ID

3.0 **Produits livrables**

N°	Description	Qté.
3.1	Laser accordable comme décrit dans 2.0	1 chacun

4.0 Lieu de livraison

Conseil national de recherches Canada (CNRC) Centre de recherche en nanotechnologie 11421, promenade Saskatchewan Edmonton (Alberta), T6G 2M9 Canada

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier

EDM-0-43099

Id de l'acheteur - Buyer ID $EDM206 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

ANNEXE B BASE D'ÉVALUATION/DE PAIEMENT

Base d'évaluation :

A. Tableau de conformité – spécifications de rendement obligatoires minimales

Une liste complète des spécifications obligatoires minimales de rendement figure dans le « Tableau de conformité » ci-dessous. Les soumissionnaires doivent démontrer clairement que toutes les spécifications obligatoires sont respectées.

- Les soumissionnaires sont tenus d'indiquer dans quelle mesure ils respectent chaque spécification fonctionnelle en consignant cette information dans la colonne Spécification de rendement offerte du Tableau de conformité.
- 2. Les documents techniques justificatifs, notamment fiches signalétiques, brochures techniques, photographies ou illustrations, doivent accompagner la soumission à la clôture des soumissions, et chacune des spécifications de rendement figurant dans le Tableau de conformité doit renvoyer à la section des documents où la conformité est établie. Il incombe au soumissionnaire de s'assurer que les documents techniques justificatifs donnent les détails nécessaires pour prouver que le ou les produits proposés satisfont aux exigences des spécifications de rendement. Si aucun document technique justificatif n'a été publié, le soumissionnaire doit préparer un exposé écrit complet expliquant en détail comment sa proposition est conforme sur le plan technique.
- 3. Si les documents justificatifs susmentionnés ne pas sont fournis à la clôture des soumissions, l'autorité contractante informera le soumissionnaire qu'il doit les fournir dans les deux (2) jours ouvrables suivant la date de l'avis. S'il ne donne pas suite à la demande de l'autorité contractante dans le délai imparti, sa soumission sera déclarée non recevable et rejetée d'emblée.
- 4. Les soumissionnaires doivent soumettre à l'autorité contractante, par écrit et en détail, leurs questions relatives aux spécifications de rendement avant la clôture des soumissions, comme le précise la demande de propositions (DDP).
- 5. À défaut de satisfaire à chacune des spécifications de rendement obligatoires, une soumission sera jugée irrecevable et sera rejetée.

À remplir par le soumissionnaire :

Nº de spec. de 'Annexe A	Référence de la documentation technique (inclure le numéro de page de la soumission où se trouvent les informations justificatives) et / ou fournir une description.
2.1	
2.2	
2.3	
2.4	
2.5	

 \mbox{N}° de l'invitation - Solicitation No. 31970-207861/A \mbox{N}° de réf. du client - Client Ref. No. 319270-207861

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier

EDM-0-43099

Id de l'acheteur - Buyer ID $EDM206 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

2.6
2.7
2.8
2.9
2.10
2.11
2.12
2.13
2.14
2.15
2.16
2.17
2.18
2.19

 \mbox{N}° de l'invitation - Solicitation No. 31970-207861/A \mbox{N}° de réf. du client - Client Ref. No. 319270-207861

N° de la modif - Amd. No. File No. - N° du dossier

EDM-0-43099

Id de l'acheteur - Buyer ID $EDM206 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

Base de paiement :

- Les prix fermes sont en dollars canadiens, excluent les taxes applicables, sont à destination franco bord (FAB) et comprennent tous les frais, le cas échéant (les frais de livraison, les frais de déchargement, les frais supplémentaires pour le carburant, les droits de douane et les frais de courtage).
- 2. Les taxes applicables seront indiquées sur une ligne distincte sur les factures subséquentes.
- 3. Toutes les lignes du tableau doivent être remplies pour que la soumission soit jugée recevable. Si une ligne n'est pas remplie, une note de zéro sera accordée pour les besoins de l'évaluation.

À remplir par le soumissionnaire :

Article	Description	Quantité	Prix unitaire	Prix calculé
1.	Laser accordable tel que décrit dans l'annexe A	1 chacun	\$	\$
	PRIX TOTAL DE LA	A SOUMISSIC	N (sans taxes)	\$

Marque et modèle offerts	s :

 \mbox{N}° de l'invitation - Solicitation No. 31970-207861/A \mbox{N}° de réf. du client - Client Ref. No. 319270-207861

N° de la modif - Amd. No. File No. - N° du dossier

EDM-0-43099

Id de l'acheteur - Buyer ID $EDM206 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

ANNEXE C DE LA PARTIE 3 DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE

(Le soumissionnaire doit remplir si applicable)

Le soumiss suivants :	sion	naire accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique
	() Carte d'achat VISA ;
	() Carte d'achat MasterCard ;
	() Dépôt direct (national et international) ;
	() Échange de données informatisées (EDI) ;
	() Virement télégraphique (international seulement).